République Française – Département du Haut-Rhin – Arrondissement de Guebwiller

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

1, place de la Mairie – 68250 PFAFFENHEIM
Tél. : 03 89 49 60 22 – Fax : 03 89 49 78 48 – Email : mairie.pfaffenheim@wanadoo.fr

ARRÊTE N°74/2017

Portant interdiction de la baignade dans les fontaines publiques

Le Maire de Pfaffenheim ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code Civil et ses articles 1382 et suivants,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Considérant que des baignades dans les fontaines situées Place Notre-Dame, Place de la Mairie, rue du Fossé et Grand'rue ont été constatées,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la tranquillité et la sécurité publique.

ARRÊTÉ

Article 1er: La baignade est interdite dans les fontaines situées Place Notre-Dame, Place de la Mairie, rue du Fossé et Grand'rue.

Article 2 : L'escalade des fontaines situées Place Notre-Dame, Place de la Mairie, rue du Fossé et Grand'rue est interdite.

Article 3 : La Commune de Pfaffenheim décline toute responsabilité relative aux accidents que subirait le public du fait du mauvais usage de l'aménagement des fontaines situées Place Notre-Dame, Place de la Mairie, rue du Fossé et Grand'rue.

Article 4: Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rouffach, M. le Président du Syndicat Mixte de la Brigade Verte.

Pfaffenheim, le 28 juin 2017

Le Maire

LICHTENBERGER Aimé

MAIRIE DE PFAFFENHEIM (Haut-Rhin)